

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

N : 34/2014

**Objet : Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 100 000,00 €
pour financement des travaux réfection des trottoirs de Mutin Nord
et voirie et réseaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.**

L'an deux mille quatorze le vingt-neuf juillet, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13 - Votants : 14 - Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Christine ESPAGNET, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Michel CARRETEY qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH et Roseline PIGANIOL.

Secrétaire de Séance : Lucienne BIES

Date de convocation : 16 juillet 2014

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de travaux de voirie et réseaux relatifs à la Maison de Santé Pluridisciplinaire et de réfection des trottoirs du lotissement Mutin Nord dont le coût total s'élève à 160 000,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

- approuve dans le principe le projet qui lui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :
 - * Subventions ou autres aides (FDAEC 2014) : 32 962,00 €
 - * Autofinancement : 27 038,00 €
 - * Emprunt à contracter par la Collectivité : 100 000,00 €
 - SOIT AU TOTAL : 160 000,00 €**
- et décide de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt ayant les caractéristiques suivantes :
 - * Montant : 100 000,00 €
 - * Taux fixe Réel : 3,21 %
 - * Taux recalculé : 2,82 % si la première échéance intervient 30 **jours** après la réalisation
Sinon, le taux sera recalculé en fonction de l'écart entre la date de réalisation et la date de la première échéance
 - * Durée : 15 Ans
 - * Échéance : 8 261,95 € si la première échéance intervient 30 **jours** après la réalisation
Sinon, l'échéance sera recalculée en fonction de l'écart entre la date de réalisation et la date de la première échéance
 - *Frais de dossier : 70 €
- prend l'engagement pendant la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Receveur est le Percepteur de Bazas.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

A Grignols, le 30 juillet 2014.

Le Maire,

Jean Pierre BAILLÉ